

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n° 2010 -032

Nombre de  
membres  
au Conseil  
municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à  
la délibération : 27  
Date de  
convocation :  
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE, M. Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Rapporteur : Luc MOREAU**

**Objet : PATRIMOINE - URBANISME – Demande de prorogation auprès de l'EPFLRG de la période de mise en réserve de la parcelle cadastrée AX 54 (expropriété MSIKA).**

Monsieur MOREAU rappelle à l'Assemblée que par acte en date du 17 juin 2004 et à la demande de la commune, l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFLRG) a procédé à l'acquisition d'un tènement situé 37, avenue Général Leclerc, cadastré section AX 54 pour 428 m<sup>2</sup>.

Ce bien a été acquis dans le cadre du volet « habitat et logement social », opération cœur de ville – ilot Bellecroix, conformément aux objectifs définis au règlement intérieur de l'EPFLRG.

L'EPFLRG a assuré le portage foncier de cette propriété pour une période de quatre années qui est arrivée à son terme le 17 juin 2008.

Monsieur MOREAU rappelle que ce tènement s'intègre dans les engagements du contrat d'axe entre la commune et le SMTC dans le cadre de la réalisation de la ligne E de tramway.

Il précise, en effet, que les études menées sont de nature à justifier une demande de prolongation de la période de réserve foncière dans la mesure où l'échéance de la libération du foncier est concordante avec la réalisation de la ligne de tramway, ce bâtiment étant fortement impacté par ce projet.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de l'EPFLRG la prolongation de la période de réserve foncière de la parcelle cadastrée AX 54 d'une superficie de 428 m<sup>2</sup> pour une durée supplémentaire de deux ans, soit jusqu'en 2010,

- S'ENGAGE à respecter toutes les conditions de portage définies dans le règlement intérieur de l'EPFLRG,

.../...

- NOTE que les frais de portage pour la période complémentaire de réserve foncière sont de 2,5 % par an,
- NOTE que pendant la période complémentaire de réserve foncière, la ville devra procéder au remboursement auprès de l'EPFLRG de la part communale des impôts et taxes afférents au bien faisant l'objet de la réserve foncière
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EPFLRG l'avenant à la convention de portage relative à la prolongation de réserve foncière de la parcelle AX 54

-

**VOTE : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 07 avril 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**